

Schluter®-DITRA-HEAT



DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR CARREAUX DE CÉRAMIQUE ET PIERRES NATURELLES

SYSTÈME DE PLANCHER CHAUFFANT ÉLECTRIQUE AVEC TECHNOLOGIE DE DÉSOLIDARISATION

Applications et fonctions

6.4 Schluter®-DITRA-HEAT et Schluter®-DITRA-HEAT-DUO intègrent au système de plancher chauffant personnalisable et confortable les caractéristiques de la membrane DITRA : désolidarisation, étanchéité, gestion de la vapeur et soutien, ce qui permet de réaliser des installations durables. DITRA-HEAT-DUO comporte un isolant thermique intégré, qui permet d'atténuer les bruits d'impact dans les assemblages plancher-plafond, de réduire la perte de chaleur dans le substrat, et d'accélérer le temps de réponse du plancher chauffant.

Plancher chauffant

DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO combinent les avantages d'un câble libre à la simplicité de pose d'une membrane. On peut disposer les câbles chauffants comme désiré, sans créer de dénivelé dans le plancher. De plus, il n'est pas nécessaire de recouvrir les câbles d'un auto-nivelant, ce qui accélère et facilite grandement l'installation.

Atténuation sonore

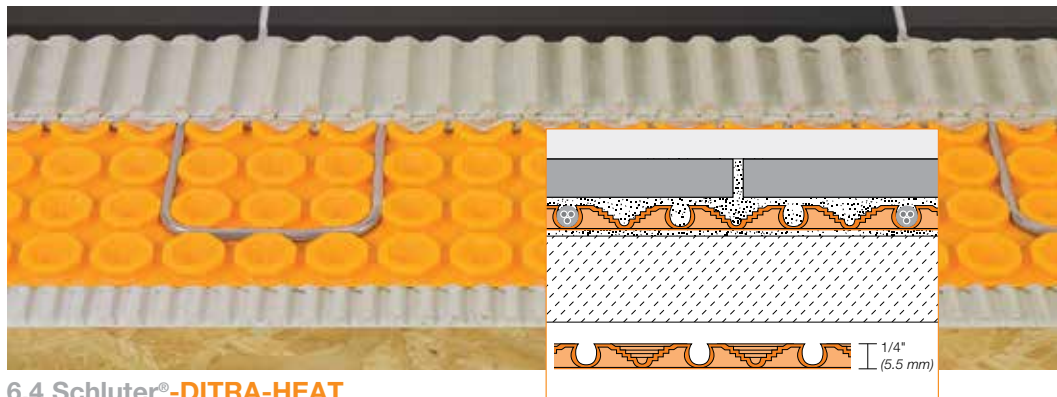
L'atténuation des bruits d'impact dans les assemblages plancher-plafond des immeubles à étage peut présenter des défis, particulièrement lorsque du carrelage de céramique et de pierre naturelle est employé. De plus, les matériaux d'atténuation sonore ont tendance à se compacter, et certains n'assurent pas un soutien adéquat des carreaux. Or, la membrane DITRA-HEAT-DUO réduit la propagation sonore, tout en accueillant le revêtement carrelé, ce qui permet la réalisation d'installations durables.

Désolidarisation

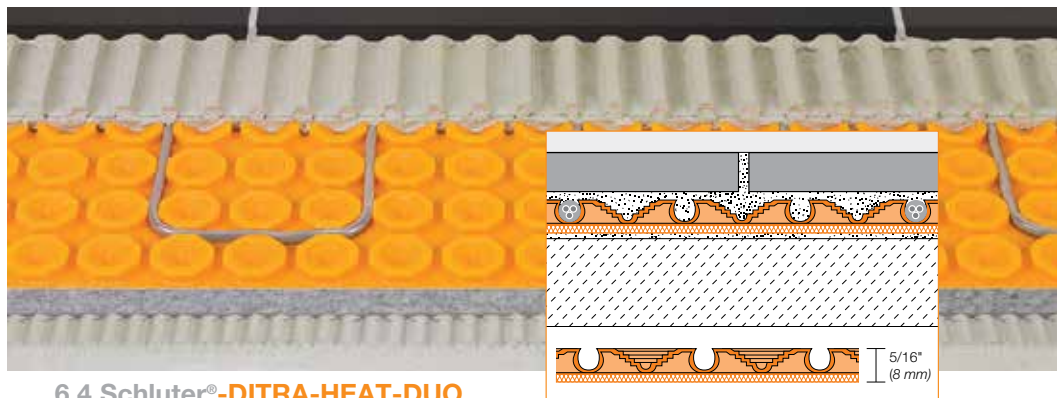
Depuis des milliers d'années, on réalise avec succès des carrelages par l'intégration d'une couche de désolidarisation ou absorbant les contraintes de cisaillement. DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO assurent une désolidarisation grâce à leur configuration géométrique, permettant les mouvements horizontaux, lesquels neutralisent efficacement les contraintes de mouvement différentiel entre le substrat et le carreau de céramique, la principale cause du craquelage et du décollement des carreaux.

Étanchéité

DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO constituent un système d'étanchéité fiable. Leur composition de



6.4 Schluter®-DITRA-HEAT



6.4 Schluter®-DITRA-HEAT-DUO

polypropylène protège le substrat de l'humidité, ce qui est particulièrement important de nos jours puisque la plupart des substrats employés dans les édifices sont sensibles à l'humidité.

Gestion de la vapeur

Les espaces vides sous les membranes DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO permettent à l'excédent d'humidité et de vapeur de s'échapper du substrat – autrement, les revêtements de carreaux pourraient être endommagés. Par conséquent, les membranes DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO assurent une gestion efficace de l'humidité sous le revêtement de carreaux de céramique.

Support/distribution de la charge

Lorsque placés sur une fondation solide, les colonnes et les piliers peuvent soutenir d'énormes charges. Les mêmes principes de physique s'appliquent aux

installations faites avec les membranes DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO. Des structures colonnaires pour mortier sont formées sur et entre les crampons de la surface de la membrane. Ainsi, la charge est transférée du carrelage au substrat par ces structures. Comme les membranes DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO sont pratiquement incompressibles dans l'assemblage carrelé, elles offrent les avantages de la désolidarisation sans compromis au chapitre de la distribution de la charge.

Matériaux et champs d'application

DITRA-HEAT est une membrane de polypropylène munie de crampons à cavité et revêtue sur le côté inférieur d'un feutre non tissé. L'épaisseur de la membrane, y compris sa structure de crampons, est de 1/4" (5.5 mm). DITRA-HEAT-DUO est une



membrane de polypropylène munie de crampons à cavité et revêtue sur le côté inférieur d'un isolant thermique en feutre non tissé. L'épaisseur de la membrane, y compris sa structure de crampons et l'isolant thermique, est de 5/16" (8 mm). Étant donné que le polyéthylène n'est pas stable aux rayons UV à long terme, il ne faudra pas entreposer le produit à des endroits où il sera exposé de façon prolongée directement au soleil.

Les membranes DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO sont à l'épreuve de la moisissure, stables, non toxiques et sans danger du point de vue physiologique. Elles résistent aux matières contenant du sel, des acides, des substances alcalines, ainsi qu'à beaucoup de solvants organiques, d'alcools et d'huiles. Les mesures de résistance visant les contraintes précises peuvent être fournies si la concentration, la température et le temps d'exposition sont connus. DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO sont étanches et limitent la transmission de la vapeur.

Schluter®-DITRA-HEAT-DUO offre les mêmes fonctions que la membrane Schluter®-DITRA-HEAT, mais comporte aussi un isolant thermique intégré prenant la forme d'un feutre plus épais. L'isolant thermique atténue la propagation sonore dans les assemblages plancher-plafond, réduit la perte de chaleur dans le substrat, et accélère le temps de réponse du plancher quand les câbles sont posés à intervalle standard de trois crampons.

Dans le cadre du test ASTM E2179, un assemblage intégrant la membrane DITRA-HEAT-DUO et des carreaux de porcelaine de 12" x 12", réalisé à l'aide de matériaux adhésifs (ciments-colles et coulis) à base de ciment, a conféré une augmentation de 20 points Δ IIC de l'indice d'isolement aux bruits d'impact à un assemblage plancher-plafond sur dalle de béton (rapport de test NGC 7016078). Le même assemblage de base soumis au test ASTM C627 a obtenu la cote « léger » selon le manuel d'installation des carreaux de céramique, de verre et de pierre du Conseil nord-américain de la céramique (TCNA), prescrivant son « usage commercial léger dans des bureaux, aires de réception, cuisines et salles de bain » (rapport de test TCNA-455-15 – test n° 1).

Des tests en laboratoire ont révélé que DITRA-HEAT-DUO permet d'accélérer le temps de réponse d'environ 80 % (90 minutes) pour le chauffage d'un plancher de 68°F (20°C) à 78°F (25.5°C), par rapport à la membrane DITRA-HEAT posée sur un substrat de béton. Les substrats de bois sont isolants et ne posent généralement pas les mêmes problèmes que les substrats de béton. Les mêmes tests en laboratoire ont démontré que DITRA-HEAT-DUO n'a accéléré le temps de réponse que d'environ 20 % (5 minutes) pour le chauffage d'un plancher de 68°F (20°C) à 78°F (25.5°C), par rapport à la membrane DITRA-HEAT posée sur un substrat de contreplaqué. Les câbles chauffants Schluter®-DITRA-HEAT-E-HK ont été disposés à trois crampons d'intervalle pour tous les tests précités. Les résultats qui précèdent sont fondés sur des tests en laboratoire. Les résultats en conditions réelles peuvent varier en fonction de différents facteurs, y compris l'épaisseur et la température du substrat de béton, la température ambiante, les pertes de chaleur, etc.

Les membranes DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO ont été évaluées dans le cadre du test standard portant sur l'émission de composés organiques volatils chimiques de sources intérieures dans un

caisson environnemental, version 1.1. (Standard Method for the Testing and Evaluation of Volatile Organic Chemical Emissions from Indoor Sources Using Environmental Chambers), conformément à la norme 01350 de l'état de la Californie; et elles se sont révélées conformes. La norme californienne 01350 est aussi répertoriée dans beaucoup de normes des bâtiments « verts » et plusieurs systèmes d'évaluation environnementale.

DITRA-HEAT-E-HK sont des câbles chauffants à paire torsadée conçus pour s'intégrer aux membranes de désolidarisation DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO dans des planchers chauffants intérieurs. Les câbles se posent sans retour au thermostat et produisent des champs électromagnétiques pratiquement nuls. DITRA-HEAT-E-WiFi/-RT/-R sont des thermostats numériques permettant de commander les câbles chauffants DITRA-HEAT-HK (à 120 V ou 240 V). Les thermostats comportent un disjoncteur de fuite à la terre (GFCI) de classe A et un voyant lumineux. Le thermostat programmable DITRA-HEAT-E-WiFi présente un écran ACL tactile et offre des programmations préétablies ou personnalisables. Lorsque connecté au réseau Wi-Fi, il permet une surveillance et un réglage pratiques du système de plancher chauffant par le Web ou une application mobile. Le thermostat programmable DITRA-HEAT-E-RT présente un écran ACL tactile et des programmations préétablies entièrement adaptables. La version non programmable DITRA-HEAT-E-R est munie d'un simple interrupteur marche/arrêt. Le module de puissance DITRA-HEAT-E-RR peut également être employé avec le thermostat DITRA-HEAT-E-RT/-R, dans les cas où la charge de chauffage excède 15 ampères (ex. : très vastes planchers chauffants). Un capteur thermique au sol est inclus.

Deux capteurs de température au sol sont fournis – un avec le thermostat DITRA-HEAT-E-WiFi/-RT/-R et un autre avec les câbles chauffants DITRA-HEAT-E-HK. Les deux capteurs sont posés dans l'assemblage carrelé. L'un des deux capteurs est relié au thermostat, tandis que l'autre est gardé en réserve dans la boîte de jonction du thermostat. Ce dernier peut alors être raccordé facilement sans défaire le carrelage si le premier est endommagé.

Substrats appropriés

Bois

Tous les revêtements de bois, incluant le contreplaqué, les panneaux de particules orientées (OSB) et les éléments de charpente, ont tendance à prendre de l'expansion, à se contracter, à rondir et à dévier lorsque le niveau d'humidité ou de charge change. De plus, ces déformations varient durant la vie de la structure de l'édifice.

Béton

Il y a plusieurs défis associés à l'installation de revêtements rigides sur des substrats de béton. Pour commencer, le coefficient d'expansion thermique du béton est près du double de celui du carreau de céramique. De plus, on attend souvent des carrelers qu'ils installent les carreaux de céramique directement sur du béton frais (béton de moins de 28 jours). Toutefois, les revêtements rigides installés sur du béton frais peuvent

s'endommager à cause la contraction durant le durcissement. Les dalles de béton pré-contraint et post-tendu sont très utilisées dans la construction d'aujourd'hui. Même si le pré-contraint est utilisé pour aider à prévenir les déformations dans les structures de béton, ces dalles sont quand même sujettes à la déformation à cause des changements d'humidité, de température et de charge. Plusieurs dalles de béton sur ou sous-sol sont sensibles au transfert d'humidité, ce qui peut être problématique. En outre, ces structures subissent les mêmes déformations que celles citées plus haut.

Gypse

Le fait de coller directement des carreaux de céramique ou de pierre naturelle sur les substrats de béton à base de gypse n'est généralement pas recommandé. Les défis associés aux sous-couches à base de gypse incluent une assez longue période de séchage avant la poser les carreaux et la sensibilité à la pénétration d'humidité durant la vie de l'installation. De plus, étant donné que le coefficient d'expansion thermique du béton à base de gypse est bien plus grand que celui des carreaux, les forces de cisaillement causées par les variations de température peuvent entraîner le décollement ou le craquelage du revêtement de carreaux.

Note : DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO peuvent se poser sur des planchers de vinyle existants (pas de vinyle cousiné ni collé au périmètre). Cependant, il faut suivre plusieurs étapes pour assurer la réussite de l'installation. Veuillez consulter le manuel d'installation Schluter®-DITRA-HEAT pour en savoir plus.

Installation

Pour obtenir les instructions d'installation complètes et l'information sur les critères de garantie, veuillez communiquer avec Schluter®-Systems (É.-U. : 800 472-4588; Canada : 800 667-8746) ou consulter le manuel d'installation Schluter®-DITRA-HEAT. Vous pouvez également télécharger la version PDF du manuel et visionner la vidéo d'installation sur le Web, à l'adresse www.schluter.ca.

Tout substrat doit être propre, de niveau et apte à supporter des charges. Les surfaces qui empêcheraient le collage doivent être retirées avant l'application de la membrane DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO.

Note : Le type, l'épaisseur et le format des carreaux de céramique ou de pierre choisis doivent convenir à l'application visée. Les carreaux employés doivent être d'au moins de 2" x 2" (5 cm x 5 cm).

En raison des espaces d'air dans les assemblages de carreaux de céramique ou de pierre naturelle posés sur DITRA-HEAT-DUO, le revêtement peut sonner « creux » sous des semelles rigides ou à l'impact d'objets durs.

Joints de mouvement

Les membranes DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO n'éliminent pas la nécessité de réaliser des joints de mouvement, incluant les joints de périmètre, dans les surfaces carrelées. Veuillez consulter le manuel d'installation Schluter®-DITRA-HEAT pour connaître la façon de positionner les joints de mouvement.



Sous-couches de bois

Pour certaines utilisations illustrées, l'ajout d'une couche de contreplaqué ou d'OSB est nécessaire préalablement à l'installation de la membrane DITRA-HEAT ou DITRA-HEAT-DUO et des carreaux de céramique ou de pierre naturelle. Cela a pour effet de limiter les déflexions et les courbures de la feuille de contreplaqué ou d'OSB entre les poutrelles. Veuillez consulter le manuel d'installation Schluter®-DITRA-HEAT pour connaître la façon de poser les sous-couches de contreplaqué ou d'OSB.

Les ciments-colles

Schluter®-Systems offre des ciments-colles conçus pour une utilisation avec les membranes et panneaux Schluter®. Tous les ciments-colles Schluter, y compris les variétés modifiées Schluter ALL-SET^{MC} et Schluter FAST-SET^{MC}, peuvent servir au collage de carreaux aux substrats non absorbants Schluter®-DITRA, DITRA-HEAT, KERDI, KERDI-BOARD. Lorsque vous travaillez avec un produit qui ne serait pas de marque Schluter® pour la pose de carreaux de céramique ou de porcelaine sur la membrane DITRA-HEAT, vous devez choisir un ciment-colle non modifié.

Question : Peut-on coller des carreaux de céramique ou de porcelaine sur la membrane DITRA-HEAT ou DITRA-HEAT-DUO à l'aide de ciment-colle non modifié ?

Réponse : OUI. C'est en fait notre recommandation.

Voici pourquoi : Les ciments-colles non modifiés à base de ciment Portland dépendent de la présence d'humidité pour l'hydratation et pour la dureté. Les membranes DITRA-HEAT et DITRA-DUO, puisqu'elles sont imperméables, n'absorbent pas l'humidité du ciment-colle, ce qui leur confère une hydratation adéquate créant une couche adhérente dense et dure. En fait, une fois que le mortier a complètement pris (habituellement dans les 24 heures), les ciments-colles non modifiés seront encore plus forts lorsque durcis dans des conditions où l'humidité est constante.

Question : Peut-on coller des carreaux de céramique ou de porcelaine aux membranes DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO au moyen d'un ciment-colle modifié au latex ?

Réponse : En général, nous ne recommandons pas cette méthode.

Voici pourquoi : Le ciment-colle modifié au latex doit sécher pour que ses polymères s'amalgament et forment une pellicule qui durcit. Lorsque le ciment-colle se trouve entre deux matériaux imperméables, tels que les membranes DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO et un carreau de céramique ou de porcelaine, le séchage se fait très lentement par les joints ouverts. [Selon le manuel d'installation des carreaux de céramique, de verre et de pierre du Conseil nord-américain de la céramique (TCNA), cette période de séchage peut fluctuer de 14 à 60 jours, selon le lieu, les conditions climatiques, etc.] Par conséquent, il faudra prévoir des délais de durcissement plus long avant la pose du coulis si on a employé des ciments-colles modifiés entre DITRA-HEAT ou DITRA-HEAT-DUO et les carreaux de céramique ou de porcelaine. Si les temps de

durcissement ne sont pas respectés, les résultats pourront être imprévisibles.

Question : Les ciments-colles modifiés Schluter®-ALL-SET et Schluter®-FAST-SET peuvent-ils être employés pour poser des carreaux sur des panneaux et membranes Schluter ?

Réponse : Oui. Tous les ciments-colles Schluter, y compris les variétés modifiées ALL-SET et FAST-SET, peuvent servir au collage de carreaux aux substrats non absorbants Schluter®-DITRA, DITRA-HEAT, KERDI, KERDI-BOARD.

Question : Comment est-ce possible ?

Réponse : La clé est la prévisibilité. Les ciments-colles modifiés de Schluter® ont été spécialement formulés pour prendre et se solidifier dans un délai adapté aux pratiques d'installation courantes, même lorsqu'étendus entre des membranes ou panneaux Schluter® et des carreaux de porcelaine. Les proportions de ciment, d'agents de rétention d'eau, de polymères et d'autres composantes du mélange ont été établies de façon à limiter les temps de séchage. Le tout a été validé en laboratoire et par des tests pratiques. L'installateur a donc maintenant le choix entre le ciment-colle modifié et non modifié pour poser les carreaux avec nos systèmes, selon sa préférence.

Question : Pourquoi Schluter a-t-elle modifié sa position sur le ciment-colle ?

Réponse : Notre approche quant à l'utilisation des ciments-colles avec nos systèmes n'a pas changé. Cela dit, le fait d'élaborer nos propres matériaux adhésifs nous permet de garantir l'obtention constante de résultats positifs. Et comme nous décidons des formules, nous sommes assurés qu'aucun changement éventuel apporté aux adhésifs n'influencera négativement le temps de durcissement et la solidité des produits dans ces applications.

Question : Est-ce que cela veut dire que je peux employer des ciments-colles modifiés d'autres fabricants pour poser des carreaux sur des panneaux et membranes Schluter ?

Réponse : Non. Notre approche générale quant à l'utilisation des ciments-colles d'autres fabricants avec nos systèmes n'a pas changé. Nous n'avons aucun pouvoir sur les formules employées par d'autres fabricants, ce qui fait qu'il nous est impossible de garantir la constance et la réussite des installations quand on emploie leurs ciments-colles.

Question : Puis-je toujours employer des ciments-colles non modifiés d'autres fabricants pour poser des carreaux sur des panneaux et membranes Schluter ?

Réponse : Oui. Nous approuvons toujours l'utilisation de ciments-colles non modifiés conformes à la norme ANSI A118.1 pour la pose de nos systèmes, parce que nous sommes convaincus du rendement de cette catégorie de produits – nous nous fondons en ce sens sur les principes d'hydratation du ciment, ainsi que des années de test et de succès sur le terrain.

Veuillez noter qu'une garantie prolongée du système est offerte lorsque les ciments-colles Schluter® sont employés avec les membranes Schluter.

Autres remarques

Rappel : le type de ciment-colle à utiliser pour l'application de la membrane DITRA-HEAT ou DITRA-HEAT-DUO dépend du genre de substrat. Le ciment-colle doit adhérer au substrat et ancrer mécaniquement le non-tissé de l'endos de la membrane. Par exemple, pour coller la membrane DITRA-HEAT ou DITRA-HEAT-DUO à un substrat de bois, il faudra un ciment-colle modifié au latex. De plus, tous les ciments-colles (modifiés ou non) doivent être appliqués et durcis dans des plages de température précises.

Les ciments-colles et mastics prémélangés ne conviennent pas dans des projets intégrant les produits DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO.



Tests et certifications

Membrane de désolidarisation

Le procédé standard d'évaluation des installations de carreaux pour plancher au moyen d'un dispositif de test Robinson (ASTM C627) a été utilisé pour déterminer le rendement général de l'assemblage de carreaux sous une charge. L'assemblage est soumis à des essais réalisés par cycles de passage d'un chariot rotatif chargé. Le poids, la dureté des roues et le nombre de révolutions varient selon chaque cycle du test. Dès que le degré de dommage spécifié est excédé, le test est arrêté. Le manuel d'installation des carreaux de céramique, de verre et de pierre du Conseil nord-américain de la céramique (TCNA) attribue des niveaux de rendement aux assemblages en fonction du nombre de cycles complétés avec succès. Les cotes de rendement attribuées sont les suivantes : usage résidentiel, léger, modéré, intense et très intense.

| Rapport | Substrat | Espacement entre les solives | Carreaux | Cote |
|---------------------------------|--------------|------------------------------|-----------------------------|--------------|
| Schluter®-DITRA-HEAT | | | | |
| TCNA-415-13 | OSB | 19.2" o.c. | 12" x 12" porcelaine | Très intense |
| TCNA-415-13 | OSB | 24" o.c. | 12" x 12" marbre de Carrare | Léger |
| TTMAC-UFT09-2013 | Béton | S.O. | 12" x 12" porcelaine | Modéré |
| TCNA-415-13 | Béton | S.O. | 2" x 2" porcelaine | Léger |
| Schluter®-DITRA-HEAT-DUO | | | | |
| TCNA-455-15 (1) | Béton | S.O. | 12" x 12" porcelaine | Léger |
| TCNA-455-15 (2) | Béton | S.O. | 2" x 2" porcelaine | Résidentiel |
| TNCA-455-15 (3) | Béton | S.O. | 12" x 12" marbre | Léger |
| TCNA-455-15 (4) | Contreplaqué | 19.2" c.-c. | 12" x 12" porcelaine | Léger |

Remarques sur les assemblages :

1. Couche unique, sous-plancher de contreplaqué d'une épaisseur de 23/32" (3/4" nom.)
2. Membrane collée au contreplaqué au moyen de ciment-colle modifié (ANSI A118.11)
3. Membrane collée au béton au moyen de ciment-colle non modifié (ANSI A118.1)
4. Carreaux collés la membrane au moyen de ciment-colle non modifié (ANSI A118.1)
5. Coulis de ciment à rendement élevé (ANSI A118.7)

Imperméabilisation

Les membranes DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO assurent une étanchéité fiable pour les applications intérieures. Les produits excèdent les exigences d'installation ANSI A118.10 des normes nationales américaines concernant les membranes collées, de support des charges et d'imperméabilisation pour les carreaux de céramique et de pierre naturelle collées avec du ciment-colle.

DITRA-HEAT :

- ICC-ES Rapport N° ESR-2467
- ICC-ES PMG Rapport N° PMG-1204
- Brevet américain No 8,950,141, et brevet de dessin américain No D706459 Canada © Schluter Systems L.P. et autres brevets en attente.

DITRA-HEAT-DUO :

- ICC-ES Rapport N° ESR-2467
- ICC-ES PMG Rapport N° PMG-1204
- Brevet en instance

Atténuation sonore

DITRA-HEAT-DUO permet d'atténuer les bruits d'impact dans les assemblages plancher-plafond, d'accueillir le revêtement carrelé et de réaliser une installation durable.

| Rapport | Test | Substrat | Carreaux | Resultats |
|---------------------------------|------------|----------|----------------------|-----------|
| Schluter®-DITRA-HEAT-DUO | | | | |
| NGC 7016078 | ASTM E2179 | Béton | 12" x 12" porcelaine | ΔIIC = 20 |
| IN17-007 | ASTM E492 | Béton* | 12" x 12" porcelaine | IIC = 50 |

*Dalle de 8 po – sans plafond en-dessous

DITRA-HEAT-DUO respecte, voire excède les exigences de la norme A118.13 visant les membranes d'atténuation sonore dans des installations de céramique posées avec ciment-colle.



IIC

L'indice d'isolement aux bruits d'impact (IIC) sert à mesurer les bruits d'impact transmis à travers différents assemblages plancher-plafond. Les architectes, constructeurs et responsables de l'établissement d'exigences et de codes du bâtiment peuvent l'utiliser pour déterminer les impératifs liés à la conception acoustique. Plus l'indice est élevé, plus l'atténuation sonore dans un assemblage plancher-plafond sera grande.

L'indice IIC est établi selon les normes ASTM E492 et ASTM E989. Le test ASTM E492 est une mesure en laboratoire de la transmission des bruits d'impact dans un assemblage plancher-plafond à l'aide d'une machine à taper standardisée. Les résultats de ces tests sont ensuite employés pour établir un indice à un chiffre unique selon la norme ASTM E989, appelé l'indice d'isolement aux bruits d'impact (IIC ou impact insulation class).

Delta IIC

L'indice ΔIIC (Delta Impact Insulation Class) permet d'établir la réduction des bruits d'impact transmis à travers un plancher de béton par l'ajout d'un assemblage de revêtement de sol. Cet indice peut servir à comparer l'efficacité de différents revêtements de sol posés sur béton, ainsi qu'à sélectionner différents produits ou systèmes à des fins de conception acoustique dans la construction.

L'indice ΔIIC est déterminé selon la norme ASTM E2179. Un assemblage de revêtement de sol est posé sur une dalle de béton standard, puis l'indice IIC de l'assemblage complet est calculé selon les normes ASTM E492 et ASTM E989 précitées. On obtient l'indice ΔIIC en soustrayant 28 (indice IIC de la dalle de béton) de l'indice IIC de l'assemblage complet.

Gestion de la vapeur

Les espaces vides sous les membranes DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO permettent au substrat de respirer, alors que sa composition matérielle procure une faible conductivité de la vapeur d'eau. Cela prévient toute pénétration significative de vapeur provenant du dessous de l'assemblage carrelé.

| Produit | Méthode de test | Résultat |
|--------------------------|-----------------|-----------|
| Schluter®-DITRA-HEAT | ASTM E96* | 0.21 perm |
| Schluter®-DITRA-HEAT-DUO | | 0.48 perm |

*Méthode de test à l'eau à 73° F (23°C) et à 50 % HR

DITRA-HEAT et DITRA-HEAT-DUO assurent une gestion efficace de la vapeur et préviennent ainsi les dommages au revêtement carrelé.

Câbles chauffants

Les ensembles de câbles chauffants DITRA-HEAT-E-HK sont homologués et répertoriés dans les normes et pour les usages qui suivent :

- Norme CAN/CSA-C22.2 NO. 130-F03 (C2013) – Exigences relatives aux câbles chauffants par résistance et aux ensembles d'appareils chauffants par résistance – pour indications d'usage GXW : usage général (G) avec cote d'humidité (W), précisément (X) pour des planchers chauffants intérieurs.

Pour les produits portant la marque d'homologation cCSAus :

- Norme UL 1673 – Electric Space Heating Cables (câbles électriques de chauffage de pièce) – pour la pose avec un plancher de béton coulé dans des structures encoisonnées.

Pour les produits portant la marque d'homologation cULus :

- UL 1683 – Outline of investigation for Electric Heating Products For Installation Under Floor Coverings (recherche sur les produits de chauffage électrique pour la pose sous revêtements de sol).

Thermostats

La puce Wi-Fi du thermostat DITRA-HEAT-E-WiFi est homologuée par la FCC (É.-U.) et IC (Canada), sous les numéros suivants :

- N° FCC.....AZY-HF-LPT200
- N° IC.....12243A-HFLPT2001

Les thermostats numériques DITRA-HEAT-E-WiFi/RT/-R sont répertoriés dans les normes UL suivantes :

- UL 60730-1 – Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue - Partie 1 : Exigences générales
- UL 60730-2-9 – Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue - Partie 2-9 : Règles particulières pour les dispositifs de commande thermosensibles
- CSA E60730-1:13 – Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue - Partie 1 : Exigences générales
- CSA E60730-2-9 – Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue - Partie 2-9 : Règles particulières pour les dispositifs de commande thermosensibles
- UL 943, 4^e éd. – Disjoncteurs de fuite à la terre
- CSA C22.2 N° 144.1-06 – Disjoncteurs de fuite à la terre

Module de puissance

Les thermostats DITRA-HEAT-E-RT sont homologués et répertoriés dans les normes qui suivent :

- Listé dans UL 60730-1/UL 60730-2-9 (Thermostat); 943, 4^e édition (GFCI)
- Répertorié dans CSA E60730-1/CSA E60730-2-9 (Thermostat); C22.2 No 144.4-06 (GFCI)

Numéro d'article des produits



| 6.4 Schluter®-DITRA-HEAT | | Membrane de désolidarisation imperméable |
|--------------------------|---------|--|
| N° d'article | Item | Dimensions |
| DH5 12M | Rouleau | 3' 3" x 41' 1" = 134.5 pi ² (1 m x 12.5 m = 12.5 m ²) |
| DH5 MA | Feuille | 3' 3" x 2' 7" = 8.6 pi ² (1 m x 0.8 m = 0.8 m ²) |

Brevet américain No 8,950,141, et brevet de dessin américain No D706459
Canada © Schluter Systems L.P. et autres brevets en attente.



| 6.4 Schluter®-DITRA-HEAT-DUO | | Membrane de désolidarisation et d'étanchéité avec isolant thermique |
|------------------------------|---------|---|
| N° d'article | Item | Dimensions |
| DHD 810 M | Rouleau | 3' 3" x 33' = 108 ft ² (1 m x 10 m = 10 m ²) |
| DHD 8 MA | Feuille | 3' 3" x 2' 7" = 8.6 ft ² (1 m x 0.8 m = 0.8 m ²) |

Brevet en instance



6.4 Schluter®-DITRA-HEAT-E-HK

Câbles chauffants

| N° d'article | Câble chauffant longueur | | Zone couverte selon la disposition du câble | | | | Puissance totale (W) | Puissance moy. par unité de superficie selon la disposition du câble | | | | Courant (Ampère) |
|--------------------------------|--------------------------|-------|---|------|------------------------------|------|----------------------|--|------------|------------------------------|------------|------------------|
| | | | Standard – trois crampons | | En alternance – 3-2 crampons | | | Standard – trois crampons | | En alternance – 3-2 crampons | | |
| | (pi) | (m) | (pi²) | (m²) | (pi²) | (m²) | | (Watts/pi²) | (Watts/m²) | (Watts/pi²) | (Watts/m²) | |
| Câble chauffant (120 V) | | | | | | | | | | | | |
| DHE HK 120 11 | 35.3 | 10.8 | 10.7 | 1.0 | 8.9 | 0.8 | 135 | 12.6 | 136 | 15.2 | 164 | 1.1 |
| DHE HK 120 16 | 52.9 | 16.1 | 16.0 | 1.5 | 13.3 | 1.2 | 203 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 1.7 |
| DHE HK 120 21 | 70.5 | 21.5 | 21.3 | 2.0 | 17.8 | 1.7 | 270 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 2.3 |
| DHE HK 120 27 | 88.2 | 26.9 | 26.7 | 2.5 | 22.2 | 2.1 | 338 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 2.8 |
| DHE HK 120 32 | 105.8 | 32.2 | 32.0 | 3.0 | 26.7 | 2.5 | 405 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 3.4 |
| DHE HK 120 38 | 124.1 | 37.8 | 37.5 | 3.5 | 31.3 | 2.9 | 475 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 4.0 |
| DHE HK 120 43 | 141.1 | 43.0 | 42.7 | 4.0 | 35.6 | 3.3 | 540 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 4.5 |
| DHE HK 120 51 | 169.8 | 51.8 | 51.4 | 4.8 | 42.8 | 4.0 | 650 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 5.4 |
| DHE HK 120 64 | 212.9 | 64.9 | 64.4 | 6.0 | 53.7 | 5.0 | 815 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 6.8 |
| DHE HK 120 73 | 240.2 | 73.2 | 72.7 | 6.8 | 60.6 | 5.6 | 920 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 7.7 |
| DHE HK 120 83 | 275.5 | 84.0 | 83.3 | 7.7 | 69.4 | 6.5 | 1055 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 8.8 |
| DHE HK 120 92 | 303.0 | 92.4 | 91.7 | 8.5 | 76.4 | 7.1 | 1160 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 9.7 |
| DHE HK 120 102 | 336.9 | 102.7 | 101.9 | 9.5 | 84.9 | 7.9 | 1290 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 10.7 |
| DHE HK 120 113 | 372.2 | 113.4 | 112.6 | 10.5 | 93.8 | 8.7 | 1425 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 11.9 |
| DHE HK 120 134 | 444.0 | 135.3 | 134.3 | 12.5 | 111.9 | 10.4 | 1700 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 14.2 |
| Câble chauffant (240 V) | | | | | | | | | | | | |
| DHE HK 240 11 | 35.3 | 10.8 | 10.7 | 1.0 | 8.9 | 0.8 | 135 | 12.6 | 136 | 15.2 | 164 | 0.6 |
| DHE HK 240 16 | 53.1 | 16.2 | 16.1 | 1.5 | 13.4 | 1.2 | 203 | 12.6 | 136 | 15.2 | 164 | 0.8 |
| DHE HK 240 21 | 70.6 | 21.5 | 21.4 | 2.0 | 17.8 | 1.7 | 270 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 1.1 |
| DHE HK 240 27 | 88.2 | 26.9 | 26.7 | 2.5 | 22.2 | 2.1 | 338 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 1.4 |
| DHE HK 240 32 | 105.8 | 32.2 | 32.0 | 3.0 | 26.7 | 2.5 | 405 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 1.7 |
| DHE HK 240 38 | 124.1 | 37.8 | 37.5 | 3.5 | 31.3 | 2.9 | 475 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 2.0 |
| DHE HK 240 43 | 141.0 | 43.0 | 42.6 | 4.0 | 35.5 | 3.3 | 540 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 2.3 |
| DHE HK 240 53 | 176.3 | 53.7 | 53.3 | 5.0 | 44.4 | 4.1 | 675 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 2.8 |
| DHE HK 240 64 | 211.6 | 64.5 | 64.0 | 5.9 | 53.3 | 5.0 | 810 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 3.4 |
| DHE HK 240 75 | 248.2 | 75.7 | 75.1 | 7.0 | 62.6 | 5.8 | 950 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 4.0 |
| DHE HK 240 85 | 282.1 | 86.0 | 85.3 | 7.9 | 71.1 | 6.6 | 1080 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 4.5 |
| DHE HK 240 103 | 339.4 | 103.4 | 102.7 | 9.5 | 85.6 | 7.9 | 1300 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 5.4 |
| DHE HK 240 129 | 425.8 | 129.8 | 128.8 | 12.0 | 107.3 | 10.0 | 1630 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 6.8 |
| DHE HK 240 145 | 480.5 | 146.5 | 145.3 | 13.5 | 121.1 | 11.3 | 1840 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 7.7 |
| DHE HK 240 167 | 551.0 | 167.9 | 166.7 | 15.5 | 138.9 | 12.9 | 2110 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 8.8 |
| DHE HK 240 183 | 605.9 | 184.7 | 183.3 | 17.0 | 152.7 | 14.2 | 2320 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 9.7 |
| DHE HK 240 204 | 673.8 | 205.4 | 203.8 | 18.9 | 169.9 | 15.8 | 2580 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 10.7 |
| DHE HK 240 225 | 744.4 | 226.9 | 225.2 | 20.9 | 187.7 | 17.4 | 2850 | 12.7 | 136 | 15.2 | 164 | 11.9 |

Ensemble de réparation Schluter®-DITRA-HEAT-E-HK-RK et ensemble de raccordement pour câbles chauffants Schluter®-DITRA-HEAT-E-HK-SK

Schluter®-DITRA-HEAT-E-HK-RK est un ensemble de réparation pour les câbles chauffants DITRA-HEAT-E-HK. Il contient tout le matériel servant à remplacer une portion du câble chauffant (section grise) d'au plus 10" (25 cm), en cas de dommages durant le travail d'autres corps de métier, par exemple.

Schluter®-DITRA-HEAT-E-HK-SK est un ensemble de raccordement pour les câbles chauffants DITRA-HEAT-E-HK. Il contient tout le matériel permettant de refaire un raccordement du câble chauffant comme en usine.

Veillez communiquer avec le Service à la clientèle pour le commander.

AVERTISSEMENT

N'utilisez pas les ensembles de réparation pour raccorder différents câbles chauffants. Ils ne doivent servir qu'à effectuer la réparation d'un câble chauffant DITRA-HEAT-E-HK unique.

Les réparations doivent seulement être effectuées par un électricien qualifié, conformément à la

procédure prévue pour les câbles Schluter®-DITRA-HEAT, au Code canadien de l'électricité, première partie (Canada) ou au National Electric Code (États-Unis), ainsi qu'à l'ensemble des codes de l'électricité et du bâtiment locaux applicables. Le défaut de suivre la procédure de réparation et les codes applicables peut entraîner des lésions corporelles, des dommages à la propriété ou la défaillance de la réparation ou du raccord.

Ne jamais couper le câble chauffant. Le câble chauffant ne peut être raccourci ni modifié en fonction de l'espace. Cela pourrait modifier la résistance du câble et causer un incendie.

DÉNÉGATION DE GARANTIE :

Tout élément non conforme aux instructions du manuel d'installation Schluter®-DITRA-HEAT durant l'installation initiale (y compris des dommages aux câbles chauffants Schluter®-DITRA-HEAT-E-HK) entraînera l'annulation de la garantie limitée du système Schluter®-DITRA-HEAT et de toute autre garantie applicable. LA COUVERTURE DE LA

GARANTIE NE SERA PAS RECONDUITE APRÈS LA RÉPARATION DU CÂBLE CHAUFFANT.

Schluter-Systems ne peut en aucun cas être tenue responsable de déterminer l'adaptation de l'ensemble de réparation à l'usage qui en est prévu par l'utilisateur.

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, SCHLUTER SYSTEMS EXCLUT TOUTES AUTRES GARANTIES, REPRÉSENTATIONS ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, AINSI QUE SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ ATTRIBUABLE AUX SERVICES DE RÉPARATION FOURNIS PAR UN ÉLECTRICIEN.

Avant d'entamer une réparation, il est recommandé que tout élément non conforme connu aux instructions du manuel d'installation Schluter®-DITRA-HEAT ou aux codes applicables soit corrigé.



6.4 Schluter®-DITRA-HEAT-E-WiFi/-RT/-R Thermostat numérique avec capteur thermique

| N° d'article | Description |
|---------------|---|
| DHE RT 104/BW | Thermostat Wi-Fi programmable à écran tactile avec capteur thermique, blanc |
| DHE RT 102/BW | Thermostat programmable à écran tactile avec capteur thermique, blanc |
| DHE RT 103/BW | Thermostat non-programmable avec capteur thermique, blanc |



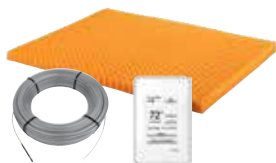
6.4 Schluter®-DITRA-HEAT-E-RR Module de puissance

| N° d'article | Description |
|--------------|--|
| DHE RR 1/BW | Module de puissance à employer avec les thermostats DHE RT |



6.4 Schluter®-DITRA-HEAT-E-KIT

| N° d'article | DHE K 120 40 | DHE K 120 56 |
|-----------------|--|---|
| Membrane | 5 feuilles – 43.1 pi ² (4.0 m ²) | 7 feuilles – 60.3 pi ² (5.6 m ²) |
| Câble chauffant | 88' 3" – 26.7 pi ² (26.9 m – 2.5 m ²) | 124' 0" – 37.5 pi ² (37.8 m – 3.5 m ²) |
| Thermostat | 1 – blanc, Wi-Fi programmable à écran tactile | 1 – blanc, Wi-Fi programmable à écran tactile |



6.4 Schluter®-DITRA-HEAT-E-KIT

| N° d'article | DHE K RT 120 40 | DHE K RT 120 56 |
|-----------------|--|---|
| Membrane | 5 feuilles – 43.1 pi ² (4.0 m ²) | 7 feuilles – 60.3 pi ² (5.6 m ²) |
| Câble chauffant | 88' 3" – 26.7 pi ² (26.9 m – 2.5 m ²) | 124' 0" – 37.5 pi ² (37.8 m – 3.5 m ²) |
| Thermostat | 1 – blanc, programmable à écran tactile | 1 – blanc, programmable à écran tactile |



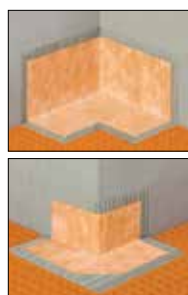
8.1 Schluter®-KERDI-BAND Bande d'étanchéité

| N° d'article | Largeur | Longueur | Épaisseur |
|------------------|------------------|---------------|-----------|
| KEBA 100/125/5M | 5" – 12.5 cm | 16' 5" – 5 m | 4 mil |
| KEBA 100/125/10M | 5" – 12.5 cm | 33' – 10 m | 4 mil |
| KEBA 100/185/5M | 7-1/4" – 18.5 cm | 16' 5" – 5 m | 4 mil |
| KEBA 100/250/5M | 10" – 25 cm | 16' 5" – 5 m | 4 mil |
| KEBA 100/125 | 5" – 12.5 cm | 98' 5" – 30 m | 4 mil |
| KEBA 100/185 | 7-1/4" – 18.5 cm | 98' 5" – 30 m | 4 mil |
| KEBA 100/250 | 10" – 25 cm | 98' 5" – 30 m | 4 mil |



8.1 Schluter®-KERDI-FLEX Bande d'étanchéité pour joints de mouvement

| N° d'article | Largeur | Longueur | Épaisseur |
|--------------|--------------|---------------|-----------|
| FLEX 125/5M | 5" – 12.5 cm | 16' 5" – 5 m | 12 mil |
| FLEX 250/5M | 10" – 25 cm | 16' 5" – 5 m | 12 mil |
| FLEX 125/30 | 5" – 12.5 cm | 98' 5" – 30 m | 12 mil |
| FLEX 250/30 | 10" – 25 cm | 98' 5" – 30 m | 12 mil |



8.1 Schluter®-KERDI-KERECK-F Coins d'étanchéité préformés

| N° d'article | Épaisseur | Emballage |
|--------------|-----------|-------------------|
| KERECK/FI 2 | 4 mil | 2 coins internes |
| KERECK/FI 10 | 4 mil | 10 coins internes |
| KERECK/FA 2 | 4 mil | 2 coins externes |
| KERECK/FA 10 | 4 mil | 10 coins externes |



8.3 Schluter®-KERDI-FIX

Adhésif/scellant

| N° d'article | Description |
|----------------------------|------------------------------|
| KERDIFIX / <i>couleur*</i> | Cartouche - 9.81 oz (290 ml) |
| KERDIFIX 100 G | Tube - 3.38 oz (100 ml) |

*Codes de couleurs



Afin de compléter le numéro d'article, ajoutez le code de la *couleur* (ex. : KERDIFIX / *BW*).



Schluter®-DITRA-ROLLER

Rouleau d'application

| N° d'article | Largeur du cylindre |
|--------------|---------------------|
| DIRO | 14-1/2" (37 cm) |



Schluter®-DITRA-HEAT/-DITRA-XL-TROWEL

Truelle

| N° d'article | Format des dents | Emballage |
|--------------|---------------------------|-----------|
| TRL-DHXL | 1/4" x 1/4" (6 mm x 6 mm) | 1 unité |
| TRL-DHXL6 | 1/4" x 1/4" (6 mm x 6 mm) | 6 unités |



Garantie limitée de 15 ans du système Schluter®-DITRA-HEAT

APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente Garantie limitée de 15 ans du système **Schluter®-DITRA-HEAT** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems garantit que son Système Schluter®-DITRA-HEAT (défini ci-après) sera exempt de défaut de fabrication et offrira le rendement prévu dans le manuel d'installation et la fiche technique sur Schluter®-DITRA-HEAT (collectivement appelés les « **Documents** »¹) pour une période de quinze (15) ans à compter de la date d'achat, lorsque le Système Schluter®-DITRA-HEAT est employé et installé conformément aux modalités et conditions expliquées dans les Documents ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions des Documents en vigueur au moment de l'installation).

Pour bénéficier de la couverture de la présente Garantie limitée, le Propriétaire (défini ci-après) doit remplir la carte d'enregistrement de la garantie et le registre de test de câble chauffant, puis soumettre le tout à Schluter-Systems en ligne, à l'adresse https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/registerwarranty, ou par la poste, à l'adresse indiquée ci-après, dans les quatorze (14) jours suivant installation. L'installateur doit obligatoirement remplir le registre de test de câble chauffant au moment de la pose, et une copie de ce registre doit être retournée Schluter-Systems. Il est recommandé que le registre original soit conservé par le Propriétaire. Le registre de test de câble chauffant doit présenter les résultats des tests suivants : « Test 1 : Test de résistance », « Test 2 : Test de continuité entre le conducteur et la gaine de mise à la terre », « Test 3 : Test de résistance d'isolement », et « Test 4 : Test des capteurs thermiques au sol. » **Le défaut de mener ces tests et de soumettre le registre de test de câble chauffant réduira la protection consentie dans le cadre de la présente Garantie limitée et pourra même l'annuler.**

Si le registre de test de câble chauffant ne répertorie que les tests Test 1 : Test de résistance », « Test 2 : Test de continuité entre le conducteur et la gaine de mise à la terre » et « Test 4 : Test des capteurs thermiques au sol. », mais pas le « Test 3 : Test de résistance d'isolement », la durée applicable de la garantie sera de dix (10) ans à compter de la date d'achat. Si le registre de test de câble chauffant ne répertorie pas les tests Test 1 : Test de résistance », « Test 2 : Test de continuité entre le conducteur et la gaine de mise à la terre » et « Test 4 : Test des capteurs thermiques au sol. », l'installation visée ne sera pas couverte par la présente Garantie limitée, mais peut par contre être couverte par la Garantie limitée de 10 ans des membranes de désolidarisation Schluter®-DITRA-HEAT et Schluter®-DITRA-HEAT-DUO.

Aux fins de la présente Garantie limitée, le « **Système DITRA-HEAT** » se définit comme la membrane de désolidarisation Schluter®-DITRA-HEAT ou Schluter-DITRA-HEAT-DUO et les câbles chauffants Schluter®-DITRA-HEAT-E-HK; le « **Propriétaire** » se définit comme l'utilisateur d'origine de la propriété où le Système Schluter®-DITRA-HEAT est posé; et l'« **Assemblage de revêtement de plancher** » englobe le Système DITRA-HEAT, les revêtements de plancher non réutilisables, ainsi que les adhésifs et coulis appropriés.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems n'a en aucun cas la responsabilité de déterminer l'adaptation du Système DITRA-HEAT à l'usage qui en est prévu par le Propriétaire. Il incombe exclusivement au Propriétaire de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour établir l'adaptation à l'usage prévu du Système DITRA-HEAT, du sous-plancher ou substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions des Documents soient suivies adéquatement.

CORRECTIFS : Si le Système DITRA-HEAT est installé et utilisé conformément aux modalités et conditions précitées et que celui-ci s'avère défectueux selon les dispositions applicables de la présente Garantie limitée, le seul recours du Propriétaire et la seule obligation de Schluter-Systems est, au choix de cette dernière, a) la réinstallation ou le remplacement de la section problématique de l'Assemblage de revêtement de plancher b) le remboursement d'une somme n'excédant pas le coût d'origine par pied carré de l'Assemblage de revêtement de plancher, dont la défectuosité est confirmée. En raison de conditions indépendantes de sa volonté (ex. : couleurs et tons offerts, produits retirés et usure normale), Schluter-Systems ne peut garantir un agencement parfait avec les carreaux, la pierre ou d'autres matériaux de revêtement de plancher employés dans l'installation d'origine. En pareilles circonstances, des matériaux pour l'essentiel similaires pourront être fournis en remplacement. La présente Garantie limitée ne couvre pas les coûts de déconnexion ni d'installation.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : La présente Garantie limitée exclut tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut du Système DITRA-HEAT, sans égard à toute responsabilité absolue ou à toute négligence active ou passive de Schluter-Systems, et sans égard à la théorie juridique invoquée, qu'il s'agisse de la responsabilité contractuelle ou délictuelle ou quasi contractuelle ou autre, et Schluter-Systems ne sera en aucune circonstance tenue responsable de tels dommages. La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de et autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un cas fortuit; tout défaut à se conformer aux instructions des Documents; un sous-plancher ou substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher ou substrat; le transperçement du Système DITRA-HEAT ou du sous-plancher ou substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation du Système DITRA-HEAT ou un défaut de l'entretenir; une usure normale; des égratignures, des renforcements; une décoloration ou une corrosion (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées au Système DITRA-HEAT (ex. : charge concentrée, surtension). La présente Garantie limitée exclut les applications à l'extérieur, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems. Les thermostats Schluter® DITRA-HEAT^{MC}-E sont spécifiquement exclus de la présente

¹ En cas de divergence entre différents Documents, le document ayant fait l'objet des plus récentes mises à jour aura préséance.



Garantie limitée; ils sont plutôt couverts par la Garantie limitée de 3 ans du thermostat Schluter®-DITRA-HEAT. Toute substitution d'une composante Schluter-Systems par un produit non Schluter-Systems a pour effet d'annuler la présente Garantie limitée du Système DITRA-HEAT.

La présente Garantie limitée est conditionnelle et sera réputée nulle et Schluter-Systems aura le droit de refuser toute réclamation connexe dans les cas a) résultant d'un entreposage inadéquat ou d'une installation fautive du Système DITRA-HEAT, b) où toute composante du système Système DITRA-HEAT aura été modifiée de quelque façon, c) où le Système DITRA-HEAT aura fait l'objet d'une utilisation abusive ou anormale, d'un manque d'entretien, d'un entretien inadéquat ou d'un usage autre que celui pour lequel il a été fabriqué ou de toute utilisation contraire à celles indiquées dans les Documents. d) où le numéro de la plaque signalétique (étiquette de courant électrique) est inaccessible, illisible ou indéchiffrable ou encore a été retirée des câbles chauffants ou d'autres composantes, s'il y a lieu, ou e) le Propriétaire omet de retourner une copie du registre de test de câble chauffant dûment rempli avec la carte d'enregistrement de la garantie.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. Dans la mesure permise par la loi, toutes les autres garanties, déclarations et conditions, expresses ou implicites, sont par les présentes niées et exclues, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de **VALEUR MARCHANDE** ou d'**ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER** (comme limitées selon les descriptions fournies dans les Documents) ou découlant des rapports d'affaires, des usages du commerce ou autrement de la loi. TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ORIGINE LÉGISLATIVE EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE DÉCLARATION, AUCUNE PROMESSE, AUCUNE AFFIRMATION, NI AUCUN ÉNONCÉ ÉMANANT D'UN EMPLOYÉ OU D'UN AGENT DE SCHLUTER-SYSTEMS NE SERONT OPPOSABLES À SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS QU'ILS SOIENT SPÉCIFIQUEMENT INCLUS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉS PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS. La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les recours ci-inclus sont les seuls recours disponibles pour manquement à la présente Garantie limitée. Schluter-Systems exclut, et en aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut d'un Système DITRA-HEAT. La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, à moins que ce transfert ou cette cession ne soit autorisé dans une entente écrite, signée par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems, ou que cette interdiction des transferts et cessions ne soit autrement interdite par une loi particulière d'un État ou d'une province. La présente Garantie limitée vous confère des droits juridiques précis; étant donné que certains États et certaines provinces n'admettent pas les avis de non-responsabilité ou d'autres restrictions de garantie implicite, certaines des dispositions précitées peuvent ne pas s'appliquer à vous. **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée ne sont permis sauf si dûment autorisés par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.** La présente Garantie limitée a préséance sur et remplace toutes garanties, ententes et autres déclarations orales et écrites antérieures faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement au Système DITRA-HEAT ou à son application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 1er janvier 2018. Si la membrane de désolidarisation Schluter®-DITRA-HEAT ou Schluter®-DITRA-HEAT-DUO est employée avec d'autres produits Schluter, une autre garantie de Schluter peut s'appliquer. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter-Systems, veuillez consulter la page https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/downloadfiles.

RÉCLAMATIONS : Pour faire une réclamation aux termes de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems² un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué du Système DITRA-HEAT couvert par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat du Système DITRA-HEAT et/ou de toutes ses composantes, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs et toutes les factures liées à l'installation d'origine, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique³. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le défaut allégué du Système DITRA-HEAT.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems (Canada), Inc.
Réclamations au titre de la garantie
21100 chemin Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue, QC H9X 3Y8

² La présente Garantie limitée ne s'applique qu'à la vente du Système DITRA-HEAT destiné à être employé aux États-Unis et au Canada. Aux fins de la présente Garantie limitée, Schluter Systems L.P. assurera l'application de la garantie aux Propriétaires des États-Unis, et Schluter Systems (Canada) Inc. aux Propriétaires du Canada.

³ En cas de défaut du Propriétaire à fournir les factures liées à l'installation d'origine exigées, Schluter-Systems versera au Propriétaire une somme établie selon le coût moyen raisonnable d'une installation comparable. Si les parties ne s'entendent pas sur la somme à verser, le litige devra être porté rapidement et en première instance en arbitrage a) si réclamation aux États-Unis, dans le comté de Clinton, État de New York, conformément aux règles de l'American Arbitration Association, ou b) si réclamation au Canada, dans la province de Québec, Canada, conformément aux règles de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada; toute issue de cette procédure d'arbitrage sera définitive et exécutoire pour les parties aux présentes.



Garantie limitée de 10 ans pour le système Schluter®-DITRA-HEAT et Schluter®-DITRA-HEAT-DUO

APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée de 10 ans des membranes de désolidarisation Schluter®-DITRA-HEAT et Schluter®-DITRA-HEAT-DUO** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems garantit que ses membranes de désolidarisation Schluter®-DITRA-HEAT et Schluter®-DITRA-HEAT-DUO (les « **Produits** ») seront exemptes de défaut de fabrication et offriront le rendement prévu dans le ou les manuels d'installation ou fiches techniques sur Schluter®-DITRA-HEAT et Schluter-DITRA-HEAT-DUO (collectivement appelés les « **Documents** »¹) pour une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat, lorsque les Produits sont employés et installés conformément aux modalités et conditions expliquées dans les Documents ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions des Documents en vigueur au moment de l'installation.

Aux fins de la présente Garantie limitée, le « **Propriétaire** » se définit comme l'utilisateur d'origine de la propriété où les Produits sont posés; et l'« **Assemblage de revêtement de plancher** » englobe les Produits, les revêtements de plancher non réutilisables, ainsi que les adhésifs et coulis appropriés.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems n'a en aucun cas la responsabilité de déterminer l'adaptation des Produits à l'usage qui en est prévu par le Propriétaire. Il incombe exclusivement au Propriétaire de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour établir l'adaptation à l'usage prévu des Produits, du sous-plancher ou substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions des Documents soient suivies adéquatement.

CORRECTIFS : Si les Produits sont installés et utilisés conformément aux modalités et conditions précitées et que ceux-ci s'avèrent défectueux selon les dispositions applicables de la présente Garantie limitée, le seul recours du Propriétaire et la seule obligation de Schluter-Systems est, au choix de cette dernière, a) la réinstallation ou le remplacement de la section problématique de l'Assemblage de revêtement de plancher b) le remboursement d'une somme n'excédant pas le coût d'origine par pied carré de l'Assemblage de revêtement de plancher, dont la défectuosité est confirmée. En raison de conditions indépendantes de sa volonté (ex. : couleurs et tons offerts, produits retirés et usure normale), Schluter-Systems ne peut garantir un agencement parfait avec les carreaux, la pierre ou d'autres matériaux de revêtement de plancher employés dans l'installation d'origine. En pareilles circonstances, des matériaux pour l'essentiel similaires pourront être fournis en remplacement. La présente Garantie limitée ne couvre pas les coûts de déconnexion ni d'installation.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : La présente Garantie limitée exclut tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits, sans égard à toute responsabilité absolue ou à toute négligence active ou passive de Schluter-Systems, et sans égard à la théorie juridique invoquée, qu'il s'agisse de la responsabilité contractuelle ou délictuelle ou quasi contractuelle ou autre, et Schluter-Systems ne sera en aucune circonstance tenue responsable de tels dommages. La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de et autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un cas fortuit; tout défaut à se conformer aux instructions des Documents; un sous-plancher ou substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher ou substrat; le transperçement des Produits ou du sous-plancher ou substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation des Produits ou un défaut de les entretenir; une usure normale; des égratignures, des renforcements; une décoloration ou une corrosion (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées aux Produits (ex. : charge concentrée, surtension). La présente Garantie limitée exclut les applications à l'extérieur, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.

La présente Garantie limitée est conditionnelle et sera réputée nulle et Schluter-Systems aura le droit de refuser toute réclamation connexe dans les cas a) résultant d'un entreposage inadéquat ou d'une installation fautive des Produits, b) où les Produits auront fait l'objet d'une utilisation abusive ou anormale, d'un manque d'entretien, d'un entretien inadéquat ou d'un usage autre que celui pour lequel ils ont été fabriqués ou de toute utilisation contraire à celles indiquées dans les Documents.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. Dans la mesure permise par la loi, toutes les autres garanties, déclarations et conditions, expresses ou implicites, sont par les présentes niées et exclues, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de **VALEUR MARCHANDE** ou d'**ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER** (comme limitées selon les descriptions fournies dans les Documents) ou découlant des rapports d'affaires, des usages du commerce ou autrement de la loi. TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ORIGINE LÉGISLATIVE EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE DÉCLARATION, AUCUNE PROMESSE, AUCUNE AFFIRMATION, NI AUCUN ÉNONCÉ ÉMANANT D'UN EMPLOYÉ OU D'UN AGENT DE SCHLUTER-SYSTEMS NE SERONT OPPOSABLES À SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS QU'ILS SOIENT SPÉCIFIQUEMENT INCLUS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉS PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS. La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les recours ci-inclus sont les seuls recours disponibles pour manquement à la présente Garantie limitée. Schluter-Systems exclut, et en aucune circonstance ne sera tenue responsable de

¹ En cas de divergence entre différents Documents, le document ayant fait l'objet des plus récentes mises à jour aura préséance.



tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut d'un Système DITRA-HEAT. La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, à moins que ce transfert ou cette cession ne soit autorisé dans une entente écrite, signée par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems, ou que cette interdiction des transferts et cessions ne soit autrement interdite par une loi particulière d'un État ou d'une province. La présente Garantie limitée vous confère des droits juridiques précis; étant donné que certains États et certaines provinces n'admettent pas les avis de non-responsabilité ou d'autres restrictions de garantie implicite, certaines des dispositions précitées peuvent ne pas s'appliquer à vous. **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée ne sont permis sauf si dûment autorisés par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.** La présente Garantie limitée a préséance sur et remplace toutes garanties, ententes et autres déclarations orales et écrites antérieures faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement aux Produits ou à leur application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 1er août 2017. Si la membrane de désolidarisation Schluter®-DITRA-HEAT ou Schluter®-DITRA-HEAT-DUO est employée avec d'autres produits Schluter, une autre garantie de Schluter peut s'appliquer. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter-Systems, veuillez consulter la page https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/downloadfiles.

RÉCLAMATIONS : Pour faire une réclamation aux termes de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems² un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué des Produits couverts par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat des Produits et/ou de toutes leurs composantes, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs et toutes les factures liées à l'installation d'origine, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique³. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le défaut allégué des Produits.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901-5841

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems (Canada), Inc.
Réclamations au titre de la garantie
21100 chemin Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y8

² La présente Garantie limitée ne s'applique qu'à la vente des Produits destinés à être employés aux États-Unis et au Canada. Aux fins de la présente Garantie limitée, Schluter Systems L.P. assurera l'application de la garantie aux Propriétaires des États-Unis, et Schluter Systems (Canada) Inc. aux Propriétaires du Canada.

³ En cas de défaut du Propriétaire à fournir les factures liées à l'installation d'origine exigées, Schluter-Systems versera au Propriétaire une somme établie selon le coût moyen raisonnable d'une installation comparable. Si les parties ne s'entendent pas sur la somme à verser, le litige devra être porté rapidement et en première instance en arbitrage a) si réclamation aux États-Unis, dans le comté de Clinton, État de New York, conformément aux règles de l'American Arbitration Association, ou b) si réclamation au Canada, dans la province de Québec, Canada, conformément aux règles de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada; toute issue de cette procédure d'arbitrage sera définitive et exécutoire pour les parties aux présentes.



Garantie limitée de 3 ans du thermostat Schluter®-DITRA-HEAT

APPLICATION DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée de 3 ans du thermostat Schluter®-DITRA-HEAT** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems garantit que le thermostat programmable à écran tactile (DH E RT 102/BW), le thermostat programmable (DH E RS D/BW), le thermostat non programmable (DH E RT 103/BW) et le module de puissance (DH E RR 1/BW) (collectivement appelés les « **Produits** ») seront exempts de défaut de fabrication et offriront le rendement prévu dans tous les manuels d'installation et aide-mémoires s'appliquant aux thermostats Schluter®-DITRA-HEAT (collectivement appelés les « **Documents** »)¹ pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'achat, lorsque les Produits sont employés et installés conformément aux modalités et conditions expliquées dans les Documents ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions des Documents en vigueur au moment de l'installation.

Aux fins de la présente Garantie limitée, le « **Propriétaire** » se définit comme l'utilisateur d'origine de la propriété où les Produits sont posés.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems n'a en aucun cas la responsabilité de déterminer l'adaptation des Produits à l'usage qui en est prévu par le Propriétaire. Il incombe exclusivement au Propriétaire de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour établir l'adaptation à l'usage prévu des Produits, du sous-plancher ou substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions des Documents soient suivies adéquatement.

CORRECTIFS : Si les Produits sont installés et utilisés conformément aux modalités et conditions précitées et que ceux-ci s'avèrent défectueux selon les dispositions applicables de la présente Garantie limitée, le seul recours du Propriétaire et la seule obligation de Schluter-Systems est, au choix de cette dernière, de réparer ou de remplacer le produit.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : La présente Garantie limitée exclut tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits, sans égard à toute responsabilité absolue ou à toute négligence active ou passive de Schluter-Systems, et sans égard à la théorie juridique invoquée, qu'il s'agisse de la responsabilité contractuelle ou délictuelle ou quasi contractuelle ou autre, et Schluter-Systems ne sera en aucune circonstance tenue responsable de tels dommages. La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de et autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un cas fortuit; tout défaut à se conformer aux instructions des Documents; un sous-plancher ou substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher ou substrat; le transpercement des Produits ou du sous-plancher ou substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation des Produits ou un défaut de les entretenir; une usure normale; des égratignures, des renforcements; une décoloration ou une corrosion (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées aux Produits (ex. : charge concentrée, surtension). La présente Garantie limitée exclut les applications à l'extérieur, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.

La présente Garantie limitée est conditionnelle et sera réputée nulle et Schluter-Systems aura le droit de refuser toute réclamation connexe dans les cas a) résultant d'un entreposage inadéquat ou d'une installation fautive des Produits, b) où toute composante du système Schluter® DITRA-HEAT aura été modifiée de quelque façon, c) où les Produits auront fait l'objet d'une utilisation abusive ou anormale, d'un manque d'entretien, d'un entretien inadéquat ou d'un usage autre que celui pour lequel ils a été fabriqué ou de toute utilisation contraire à celles indiquées dans les Documents.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. Dans la mesure permise par la loi, toutes les autres garanties, déclarations et conditions, expresses ou implicites, sont par les présentes niées et exclues, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de **VALEUR MARCHANDE** ou d'**ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER** (comme limitées selon les descriptions fournies dans les Documents) ou découlant des rapports d'affaires, des usages du commerce ou autrement de la loi. TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ORIGINE LÉGISLATIVE EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. AUCUNE DÉCLARATION, AUCUNE PROMESSE, AUCUNE AFFIRMATION, NI AUCUN ÉNONCÉ ÉMANANT D'UN EMPLOYÉ OU D'UN AGENT DE SCHLUTER-SYSTEMS NE SERONT OPPOSABLES À SCHLUTER-SYSTEMS, À MOINS QU'ILS SOIENT SPÉCIFIQUEMENT INCLUS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE OU AUTORISÉS PAR ÉCRIT PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES DE SCHLUTER-SYSTEMS. La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les recours ci-inclus sont les seuls recours disponibles pour manquement à la présente Garantie limitée. Schluter-Systems exclut, et en aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, accessoire, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut d'un Système DITRA-HEAT. La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, à moins que ce transfert ou cette cession ne soit autorisé dans une entente écrite, signée par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems, ou que cette interdiction des transferts et cessions ne soit autrement interdite par une loi particulière d'un État ou d'une province. La présente Garantie limitée vous confère des droits juridiques précis; étant donné que certains États et certaines provinces n'admettent pas les avis de non-responsabilité ou d'autres restrictions de garantie implicite, certaines des dispositions précitées peuvent ne pas s'appliquer à vous. **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée ne sont permis sauf si dûment autorisés par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-**

¹ En cas de divergence entre différents Documents, le document ayant fait l'objet des plus récentes mises à jour aura préséance.



Systems. La présente Garantie limitée a préséance sur et remplace toutes garanties, ententes et autres déclarations orales et écrites antérieures faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement aux Produits ou à leur application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 1er janvier 2018. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter-Systems, veuillez consulter la page https://www.schluter.ca/schluter-ca/fr_CA/DOWNLOADFILES.

RÉCLAMATIONS : Pour faire une réclamation aux termes de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems² un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué des Produits couverts par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat des Produits et/ou de toutes leurs composantes, ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs et toutes les factures liées à l'installation d'origine, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le défaut allégué des Produits.

**Toutes les réclamations venant des États-Unis
doivent être adressées à :**

Schluter Systems L.P.
Attn: Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901

**Toutes les réclamations venant du Canada
doivent être adressées à :**

Schluter Systems (Canada), Inc.
Réclamations au titre de la garantie
21100 chemin Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue, QC H9X 3Y8

² La présente Garantie limitée ne s'applique qu'à la vente des Produits destinés à être employés aux États-Unis et au Canada. Aux fins de la présente Garantie limitée, Schluter Systems L.P. assurera l'application de la garantie aux Propriétaires des États-Unis, et Schluter Systems (Canada) Inc. aux Propriétaires du Canada.



Schluter Systems (Canada) Inc. • 21100 chemin Ste-Marie, Ste-Anne-de-Bellevue, QC H9X 3Y8 • Tél. : 800-667-8746 • Téléc. : 877-667-2410

www.schluter.ca

La présente fiche technique peut faire l'objet de changements sans préavis. Veuillez visiter le site www.schluter.ca pour en obtenir la dernière version.

DITRA et HEAT E sont des marques déposées de Schluter Systems

© 2018 Schluter Systems L.P.

10/2018

553704